



Propositions relatives aux épreuves d'examen en sciences économiques et sociales

Classe terminale, voie générale

Juin 2019



Les propositions des groupes d'experts pour l'évaluation en classe terminale relèvent de leur responsabilité. Ces propositions ont été présentées aux membres du Conseil supérieur des programmes, mais n'ont pas fait l'objet d'un vote en séance.

Propositions sur les modalités des épreuves d'examen

L'objectif de l'évaluation au baccalauréat est de vérifier les acquis des élèves tels qu'ils sont définis dans les programmes ; elle a ainsi un impact positif sur les apprentissages.

Les épreuves actuelles évaluent effectivement les compétences attendues en lien avec les programmes (maîtrise des connaissances – faits, notions, mécanismes et théories ; maîtrise du traitement de l'information – provenant des documents statistiques comme des documents textes ; maîtrise des compétences transversales appliquées aux sciences économiques et sociales – argumentation, conduite d'un raisonnement et élaboration d'une problématique).

La dissertation ne s'appuie que sur des documents factuels de façon à ce que les élèves ne soient pas incités à la paraphrase.

L'épreuve composée permet d'évaluer les trois grandes compétences attendues en trois exercices différents. La première partie (composée de deux questions) évalue la capacité à mobiliser les connaissances ; la seconde partie évalue la capacité à traiter l'information ; le raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire de la troisième partie évalue la capacité des candidats à conduire un raisonnement à partir de leurs connaissances et des documents.

De façon à réduire au maximum le caractère aléatoire de l'épreuve, les questions portent sur un champ large du programme : la dissertation et le raisonnement de l'épreuve composée d'une part, et les deux questions de mobilisation de connaissances de l'épreuve composée d'autre part, portent sur deux domaines différents (économie, sociologie et regards croisés).

Les épreuves actuelles donnant satisfaction, il est proposé d'en maintenir les principes généraux.

Une évolution pourrait concerner la deuxième partie de l'épreuve composée. Il s'agirait d'accentuer l'importance de la capacité à raisonner du candidat, en remplaçant la simple présentation d'un document soit par un exercice (chiffré ou graphique, mais sans formalisation mathématique), soit par une étude et interprétation de document. Une telle modification permettrait que soit mieux évaluée la capacité de raisonnement du candidat.